



Conseil Communautaire
26 juin 2017
Abergement-la-Ronce – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 21
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 20 juin 2017
Date de publication : 04 juillet 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 51/17

Objet

Mise à disposition d'un agent de la CAGD auprès du CCAS et création d'un emploi fonctionnel

Secrétaire de séance

Colette HANRARD

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, V. Chevriaut.

1. Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale (articles 61 à 63), les agents d'une collectivité peuvent être mis à disposition auprès d'une autre collectivité, pour y effectuer leur service.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dole a un besoin en matière d'accueil en raison de la démission de l'un de ses agents administratifs.

Ainsi, pour la période du 13 mars 2017 au 30 septembre 2017 inclus, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale un adjoint d'animation, afin d'exercer les fonctions d'agent d'accueil.

Par conséquent, cet agent effectuera 28 heures de service par semaine en moyenne pour le Centre Communal d'Action Sociale pour la période susmentionnée. Une convention de mise à disposition prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de mise à disposition.

2. Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Parmi ces emplois, figurent les emplois de direction tels qu'ils sont définis par le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, notamment celui de Directeur Général Adjoint des Services des communautés d'agglomération de 20 000 habitants et plus.

Les fonctionnaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel.

Il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services en vue de détacher un agent actuellement employé sur le grade d'attaché territorial, et ce, afin de mettre son poste en cohérence avec ses missions.

A noter que ce poste a déjà été créé en 2002 à la Communauté de Communes du Jura Dolois ; poste qu'il convient d'actualiser compte tenu du changement de strate démographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec le Centre Communal d'Action Sociale annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention,
- **CREE** un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services, à compter du 1er juillet 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 26 juin 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale

